

PARIS, le 14 mai 2013

Objet : taxation vin et produits vitivinicoles

Madame la Députée,
Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice,
Monsieur le Sénateur,

Nous tenions à appeler votre attention sur les réflexions en cours sur l'évolution de la fiscalité des boissons alcoolisées et plus particulièrement celle appliquée aux vins et aux produits vitivinicoles et les retombées presse auxquelles elles donnent lieu.

Comme vous le savez, la Mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale (MECSS) rédige actuellement un rapport concernant la pertinence et l'efficacité du recours à la fiscalité pour influencer les comportements jugés à risque en matière de santé publique. Notre filière à travers l'association Vin & Société souhaite participer activement à ces réflexions et sera auditionnée le 23 mai prochain au Sénat par le président de cette Mission, le sénateur Mr Daudigny.

Les nombreuses retombées presse qui ciblent spécifiquement notre filière et les propos tenus par le président de la MECSS dans la presse nous amènent à réagir auprès de vous sans attendre l'audition du 23 mai. En effet, l'opinion de la MECSS semble déjà être faite puisque le président évoque une « augmentation de la fiscalité mesurée » et un « objectif de soulever aussi le problème de santé faible et d'indiquer une trajectoire ». Au même moment, les économistes de la santé soulignent qu'une augmentation ne « servirait à rien sauf à rapporter des recettes fiscales » (Christian Ben LAKHDAR, économiste des drogues et addictions) et qu'il « faudrait les augmenter d'au moins 10% par an pour influencer sur les comportements ».

Nous sommes catégoriquement opposés à l'application du principe de la fiscalité dite comportementale pour nos produits. Cette fiscalité serait :

- dramatique en terme d'image pour notre filière puisqu'elle sous-entend que le vin et les produits vitivinicoles seraient dangereux pour la santé
- stigmatisante car elle ne fait pas la distinction entre le consommateur mesuré et le consommateur excessif
- inefficace en termes de santé publique puisque les études démontrent qu'il n'y a aucun lien entre consommation et fiscalité. Rappelons d'ailleurs que la consommation de vin en France a baissé de 20% sur la dernière décennie à fiscalité constante.

Vous trouverez ci-joint le communiqué de presse de notre filière en réponse aux attaques dont nous faisons l'objet. Nous développons dans ce communiqué les nombreux arguments qui militent contre l'application de la fiscalité dite comportementale et soulignent son inefficacité.

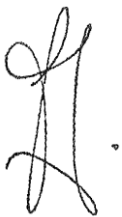
Nous sommes à votre entière disposition avec Vin et société pour venir vous présenter plus en profondeur notre position.

Nous restons attachés aux politiques de santé publique qui visent à lutter contre les abus et rappelons que notre filière a pris pleinement la mesure de ses responsabilités sociétales en s'engageant pour la mise en œuvre d'actions concrètes de prévention, d'éducation et de communication responsable

Nous tenons aussi à souligner que notre secteur représente un savoir-faire et un art de vivre résolument ancrés dans la culture française et qu'il participe à l'image et au rayonnement de la France à l'international. La filière vitivinicole contribue aussi largement au rayonnement de notre Pays à l'international et participe, ce qui n'est pas neutre dans le contexte actuel, à la balance commerciale de notre pays avec 7,6 milliards d'euros en 2012 avec des marchés export en pleine croissance. Enfin notre secteur représente environ 500 000 emplois et 87 000 exploitations à taille humaine qui contribuent à l'activité économique de 66 départements et attirent 12 millions d'oenotouristes chaque année.

Vous remerciant par avance de votre engagement, nous vous prions de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le Président



Bernard FARGES

PJ : Communiqué de presse